

TELETRAVAIL REGRESSION SOCIALE !!

Le 18 juin nous devions vous envoyer une communication :
[\(clic ici pour la TELECHARGER ou sur notre site internet\).](#)

La Direction nous a demandé d'échanger à nouveau avec elle sur le sujet avant envoi, en laissant fortement entendre la prise en compte de nos observations.

Résultat : on nous communique pour la première fois un projet d'accord le 26 juin, avec une date butoir de négociation au 30 juin.

A notre grande surprise, nous découvrons des mesures restrictives qui n'ont jamais été évoquées lors de la « négociation »

Est-ce cela le dialogue social ?

Signer un accord réduisant vos acquis, sans avoir négocié le contenu, n'est pas chose acceptable.

En revanche, pour éviter les soucis liés aux JO, nous avons signé un avenant qui permet la prolongation de l'accord initial jusqu'au 31/08. Ce sera le dernier avenant que nous signerons pour le Télétravail.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024 :

QUE VA DEVENIR LE TELETRAVAIL CHEZ SMA ?

LES INDEMNITES VONT-ELLES DISPARAITRE ?

LES JOURS SERONT-ILS TOUS IMPOSES ?

Y AURA-T-IL MOINS DE JOURS PAR SEMAINE ?

UN DIALOGUE SOCIAL VA-T-IL RENAITRE ?